



CTV

Commission technique  
des vaccinations

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

20  
22



HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



# Sommaire

---

<b>Édito</b>	<b>4</b>
<b>1. La commission</b>	<b>5</b>
<b>2. Activité</b>	<b>6</b>
2.1. Chiffres clés	6
2.2. Publications vaccinales en lien avec l'épidémie de Covid-19	8
2.3. Recommandations vaccinales dans le contexte de Mpox	10
2.4. Recommandations vaccinales hors Covid-19 et Mpox	10
<b>3. Perspectives</b>	<b>13</b>
<b>Table des annexes</b>	<b>14</b>
<b>Abréviations et acronymes</b>	<b>21</b>

# Édito

En 2022, la commission technique des vaccinations (CTV) de la Haute Autorité de santé (HAS) a maintenu son engagement dans la lutte contre la Covid-19. La stratégie vaccinale a été régulièrement actualisée pour s'adapter aux évolutions de l'épidémie.

Dès l'automne, des vaccins ARN bivalents spécifiquement adaptés pour les variants Omicron ont été rendus disponibles. Les instances réglementaires ont approuvé la variation d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de ces vaccins et la CTV a formulé des recommandations quant à leur intégration dans la stratégie vaccinale en cours. Au total, vingt-six publications ont été produites, portant principalement sur les rappels de vaccination pour les populations les plus vulnérables et leur entourage.

L'année 2022 a été marquée par un changement de cap en raison de l'évolution du virus. Les rappels vaccinaux généralisés ont été abandonnés au profit d'une approche ciblée pour les populations vulnérables. Cette décision s'est appuyée sur des constatations telles que l'efficacité considérable des rappels contre les formes graves de la maladie mais présentant une efficacité réduite sur l'infection elle-même. La propagation du virus Mpox a également nécessité une clarification de la stratégie vaccinale à adopter. Au total, quatre avis vaccinaux adaptant la stratégie vaccinale à la diffusion du virus depuis le début de l'épidémie ont été publiés.

En parallèle de notre activité liée à ces deux épidémies, nous avons poursuivi nos travaux en publiant deux recommandations relatives à l'élargissement des compétences vaccinales des pharmaciens, des sage-femmes et des infirmiers. En outre, les recommandations concernant la vaccination contre la coqueluche chez les femmes enceintes pour protéger les nouveau-nés ont été publiées et intégrées au calendrier vaccinal 2022. De plus, des recommandations concernant la vaccination contre les infections à rotavirus chez les nourrissons ont été publiées et d'importants travaux ont été entrepris et se sont poursuivis en 2023 concernant la vaccination contre la grippe. L'objectif était notamment d'envisager un vaccin inhalable adapté aux enfants de plus de 2 ans. Ces nouvelles recommandations ont été intégrées au calendrier vaccinal 2023.

Dans les mois à venir, une réflexion générale sera menée sur la protection des populations vulnérables, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes, grâce à des vaccinations visant les agents infectieux responsables des infections respiratoires aiguës de la période automno-hivernale, tels que la grippe, la Covid-19 et le virus respiratoire syncytial (VRS).



**Pr Élisabeth Bouvet**

**Présidente de la commission technique des vaccinations (CTV), membre du Collège de la HAS jusqu'au 9 avril 2023**



# 1. La commission

**La commission technique des vaccinations (CTV) a été créée en mars 2017 dans le but de contribuer à l'élaboration des politiques vaccinales, mission dévolue à la HAS par la loi n° 2017-220 du 23 février 2017, article 4.** La CTV a repris les anciennes missions du comité technique des vaccinations (CTV) du Haut Conseil de la santé publique (HCSP).

La CTV est composée d'experts de différentes disciplines spécialisés dans le domaine de la vaccination ainsi que de membres d'associations de patients et d'usagers du système de santé.

La CTV élabore, en toute indépendance, les projets de recommandations vaccinales pour examen du Collège de la HAS qui sont à destination du ministère en charge de la Santé.

Ces recommandations peuvent conduire à proposer une nouvelle stratégie vaccinale, modifier une stratégie existante ou ajouter un vaccin à une stratégie vaccinale déjà établie.

Elles servent de fondement au ministère pour définir la politique vaccinale nationale et établir chaque année le calendrier des vaccinations.

## Missions

- Préparer les délibérations du Collège de la HAS – dans le cadre de la participation de la HAS à l'élaboration de la politique de vaccination – relatives notamment :
  - aux recommandations vaccinales, y compris en urgence à la demande du ministre chargé de la Santé ;
  - au calendrier vaccinal arrêté par le ministre chargé de la Santé ;
  - aux mentions minimales obligatoires des campagnes publicitaires portant sur des vaccins.
- Assurer une veille scientifique sur les évolutions et les perspectives en matière de vaccination.

[En savoir plus](#)

## 2. Activité

**La commission technique des vaccinations élabore des recommandations et émet des avis au regard du bénéfice en santé attendu des vaccins et, si besoin, des coûts associés pour la collectivité.**

Si la recommandation vise à élaborer ou modifier une stratégie vaccinale, l'instruction est réalisée selon une [procédure RECOVAC](#).

L'avis répond quant à lui à la [procédure AVIVAC](#), qui est mise en œuvre dès lors qu'il n'est pas nécessaire de modifier les recommandations vaccinales établies. Elle vise à définir les conditions d'intégration d'un vaccin à une stratégie vaccinale déjà établie.

Les travaux de la CTV s'appuient sur des données épidémiologiques (en collaboration avec Santé publique France), des études portant notamment sur l'efficacité et la tolérance de la vaccination tant au niveau individuel que collectif (en collaboration avec l'ANSM), des données d'acceptabilité en population, ainsi qu'éventuellement sur des études médico-économiques.

En 2022, l'activité de la commission technique des vaccinations a porté principalement sur la stratégie de vaccination contre la Covid-19 et contre le virus Mpox (appelé initialement Monkeypox ou encore variole du singe).

### 2.1. Chiffres clés

# 41

## publications vaccinales



14

recommandations



27

avis

## 2.2. Publications vaccinales en lien avec l'épidémie de Covid-19

En France, la campagne de vaccination contre la Covid-19 a commencé le 27 décembre 2020. Les premiers objectifs de cette campagne d'une ampleur inédite étaient de réduire la mortalité, les formes graves de la Covid-19 et la tension sur le système de santé.

En 2022, la commission a examiné les avis sur la stratégie vaccinale et la place des nouveaux vaccins au fil de leur arrivée et de l'évolution particulièrement rapide de l'épidémie et des connaissances.

### Stratégie vaccinale et place des vaccins contre la Covid-19

La HAS actualise régulièrement la [stratégie vaccinale contre la Covid-19](#) en prenant en compte l'évolution du virus et de l'épidémie, ainsi que les vaccins disponibles. De ce fait, face à l'émergence du sous-lignage BA.2 d'Omicron en mars 2022, la HAS a proposé de rendre possible l'administration d'une [seconde dose de rappel](#) aux personnes de 65 ans et plus, à très haut risque de forme sévère de la maladie et/ou polypathologiques. Puis, lors de la flambée épidémique du sous-lignage BA.5 d'Omicron en juillet 2022, la HAS a recommandé que la campagne de vaccination de la seconde dose de rappel [soit élargie](#) à toutes les personnes les plus vulnérables identifiées comme étant à risque de forme grave de la maladie, ainsi qu'aux femmes enceintes.

En parallèle, en mai 2022, la HAS a publié des [scénarios possibles](#) à moyen terme afin d'orienter les pouvoirs publics pour anticiper l'organisation de la campagne vaccinale à l'automne. La HAS a continué aussi à évaluer chacun des vaccins autorisés par l'Agence européenne du médicament (EMA) pour définir leur place dans la stratégie vaccinale. Ainsi, d'une part, elle a recommandé d'intégrer les vaccins adaptés [Comirnaty bivalent Original/Omicron BA.1 et Original/Omicron BA.4-5](#) de Pfizer et [Spikevax bivalent Original/Omicron BA.1 et Original/Omicron BA.4-5](#) à la stratégie de vaccination contre la Covid-19. D'autre part, elle a donné une place dans la stratégie en tant qu'alternatives aux vaccins [Nuvaxovid](#) de Novavax et [VidPrevtyn](#) Beta de Sanofi.

Pour la campagne de rappel de l'automne 2022, conformément au scénario défini plus tôt en mai 2022, ayant pour objectif la réduction de la morbi-mortalité associée à la Covid-19, la HAS a précisé en septembre ses préconisations pour la [campagne vaccinale de rappel](#) en maintenant sa recommandation pour qu'une dose de rappel soit administrée (quel que soit le nombre de rappels déjà administrés précédemment).

La HAS a mené une veille scientifique quotidienne qui a permis à la commission de proposer des mises à jour de ses avis sur la place des différents vaccins dans la stratégie vaccinale, au regard des nouvelles données disponibles et de l'évolution de la pandémie, dans des délais très courts.

### Vaccination des enfants de 6 mois à 4 ans

En octobre 2022, une extension de l'AMM du vaccin Comirnaty aux enfants âgés de 6 mois à 4 ans a été octroyée par l'EMA. La HAS, après évaluation des données cliniques et selon la stratégie vaccinale établie, a recommandé d'élargir la campagne de vaccination aux [enfants de 6 mois à 4 ans révolus](#) à risque de formes graves de Covid-19 et de décès, ainsi qu'à ceux vivant dans l'entourage de personnes immunodéprimées ou non répondeurs à la vaccination conformément à la stratégie de *cocooning*.



## Une campagne de vaccination couplée à celle de la grippe saisonnière

Dans le contexte de la Covid-19, dans plusieurs avis, la HAS a rappelé l'importance de procéder à la vaccination contre la grippe saisonnière, conformément à la stratégie recommandée dans le calendrier des vaccinations 2022, afin d'augmenter la couverture vaccinale des populations ciblées, l'objectif étant à la fois de protéger ces populations et de réduire la tension sur le système de soins.

La HAS a ainsi souligné l'importance de la vaccination contre la grippe saisonnière et du rappel contre la Covid-19 afin de maintenir un niveau élevé de protection pendant la période hivernale des populations vulnérables (personnes de 65 ans et plus, et personnes présentant des comorbidités) et des professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social, surexposés et en contact régulier des plus vulnérables.

En 2022, la HAS a maintenu sa recommandation de [coupler la campagne de rappel vaccinal contre la Covid-19 à celle de vaccination contre la grippe](#), en rappelant que l'injection concomitante des deux vaccins est possible, si elle est réalisée sur deux sites d'injection distincts.

## 2.3. Recommandations vaccinales dans le contexte de Mpox

Début mai 2022, des cas de Mpox (antérieurement variole du singe ou Monkeypox) ont été signalés dans des pays où la maladie n'était pas endémique, notamment européens. La confirmation de trois cas en France a conduit la direction générale de la Santé (DGS) à saisir en urgence la HAS afin de préciser la stratégie vaccinale à mettre en œuvre pour réduire la transmission interhumaine du virus. La HAS a recommandé, dans un premier avis publié le 20 mai 2022, la mise en œuvre d'une [stratégie vaccinale réactive en post-exposition](#) avec deux doses du vaccin de 3<sup>e</sup> génération uniquement (au vu de son profil de tolérance, meilleur que celui des vaccins de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> génération et de son efficacité).

Le 16 juin 2022, la HAS a précisé la stratégie vaccinale à mettre en œuvre autour d'un cas confirmé de Mpox pour deux groupes de population : [les primo-vaccinés, c'est-à-dire les personnes qui ont été vaccinées dans leur enfance contre la variole, et les enfants](#). La HAS a recommandé ainsi d'administrer une seule dose de vaccin aux personnes contacts à risque et vaccinées contre la variole avant 1980, sauf pour les personnes immunodéprimées. De plus, la HAS a proposé que la vaccination des enfants exposés au virus et susceptibles de développer une forme sévère de la maladie puisse être envisagée au cas par cas, par les seuls spécialistes et après une évaluation stricte des bénéfices et des risques.

Face à la diffusion du virus Mpox, à la cinétique de l'épidémie et aux difficultés de tracer les contacts des personnes infectées, la Haute Autorité de santé, saisie par la DGS, a recommandé, le 7 juillet 2022, qu'une [vaccination préventive](#) soit proposée aux groupes les plus exposés au virus : les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes et les personnes trans qui sont multipartenaires, les personnes en situation de prostitution et les professionnels exerçant dans les lieux de consommation sexuelle.

Enfin, le 6 octobre 2022, saisie par la DGS, la HAS a actualisé ses recommandations pour apporter des réponses complémentaires, notamment sur la possibilité d'une [vaccination par voie intradermique](#) en situation de tension d'approvisionnement ou de manque d'accessibilité des vaccins.

Plus globalement, le 19 décembre 2022, en réponse à une saisine de la DGS, la HAS a actualisé [la doctrine de lutte contre les orthopoxvirus](#) (famille de virus à laquelle appartiennent le virus du Mpox, mais aussi celui de la variole). Elle y intègre ses recommandations en cas de réémergence de la variole en France et pour anticiper le risque d'épidémies dues à d'autres orthopoxvirus.

## 2.4. Recommandations vaccinales hors Covid-19 et Mpox

En dehors des travaux liés, directement ou indirectement, à l'épidémie de Covid-19 et celle de Mpox, la commission technique des vaccinations a examiné en 2022 une recommandation vaccinale contre la coqueluche chez les femmes enceintes, révisé la stratégie vaccinale contre les rotavirus et s'est prononcée en faveur de l'extension des compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes.

### Recommandations vaccinales contre la coqueluche chez la femme enceinte

Infection bactérienne respiratoire très contagieuse, la coqueluche peut devenir particulièrement grave, voire fatale chez les nourrissons. En 2022, la HAS a recommandé aux pouvoirs publics de [vacciner les femmes enceintes contre la coqueluche](#) à partir du deuxième trimestre de grossesse, en privilégiant si possible la période entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée, afin de protéger le nouveau-né dans ses premiers mois de vie.

La HAS a souligné que la vaccination contre la coqueluche constitue le moyen le plus efficace de lutter contre les formes graves de la maladie. Le nouveau-né est ainsi protégé grâce au passage transplacentaire des anticorps anticoquelucheux de la mère.

La HAS a précisé qu'il est nécessaire de vacciner la femme à chacune de ses grossesses. En effet, si la mère a été vaccinée avant la grossesse, la concentration des anticorps maternels est insuffisante pour assurer une protection passive des nourrissons.

Cette recommandation a été intégrée dans le [calendrier des vaccinations en 2022](#). La CTV a maintenu par ailleurs les autres recommandations préexistantes. Ainsi, si la mère n'a pas été vaccinée durant sa grossesse, et au moins un mois avant l'accouchement, la HAS a recommandé le maintien de la stratégie de *cocooning*. Il est alors nécessaire de vacciner la mère en *post-partum* immédiat, avant la sortie de la maternité, et ce même si elle allaite. La vaccination de l'entourage du nouveau-né est également encouragée à sa naissance ou avant. Cela concerne les parents, la fratrie, les grands-parents ainsi que toutes les autres personnes susceptibles d'être en contact étroit et durable avec le nourrisson au cours des six premiers mois de sa vie.

### Recommandations vaccinales sur rotavirus

Les rotavirus sont les principaux responsables des gastro-entérites aiguës virales hivernales des nourrissons et des jeunes enfants de moins de 5 ans, chez qui elles peuvent entraîner des complications. Recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Académie européenne de pédiatrie et la Société européenne des maladies infectieuses pédiatriques, la vaccination contre les infections à rotavirus est pratiquée dans 127 pays dans le monde. Introduite en France dans le calendrier vaccinal en 2013 par le Haut Conseil de santé publique, elle a été suspendue en 2015 après la survenue d'effets indésirables graves. La réévaluation de la stratégie vaccinale contre les rotavirus faisant partie du programme de travail de la HAS, elle a mené une réévaluation des deux vaccins disponibles et a ainsi pris en compte les dernières données d'efficacité vaccinale et de tolérance.

À la lumière des dernières données d'efficacité, de sécurité et de tolérance concernant les deux vaccins disponibles en France et pour protéger au plus tôt les très jeunes enfants, la HAS a recommandé, en juillet 2022, de [vacciner les nourrissons de 6 semaines à 6 mois contre les infections à rotavirus](#) selon un schéma vaccinal à deux doses (à 2 et 3 mois de vie) pour le vaccin monovalent (Rotarix) et à trois doses (à 2, 3 et 4 mois de vie) pour le vaccin pentavalent (RotaTeq).

### Extension de compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes

La vaccination contre la grippe saisonnière a été en 2018 une première occasion de recommander l'élargissement des compétences vaccinales de certaines professions de santé. En 2021, dans un contexte de crise sanitaire inédite, cette extension des compétences vaccinales aux professionnels de proximité a permis d'accompagner le déploiement d'une campagne de vaccination massive contre la Covid-19.

Avec l'objectif de faciliter le parcours vaccinal de la population et ainsi d'augmenter la couverture vaccinale en France, la HAS s'est prononcée, en 2022, en faveur de l'extension, hors Covid-19, des compétences vaccinales des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes. Elle a publié un [premier volet](#) concernant les adolescents de 16 ans et plus et les adultes et un [second volet](#) qui concerne les enfants et les adolescents de moins de 16 ans. La HAS a précisé les conditions de prescription et d'administration des vaccins obligatoires ou recommandés du calendrier vaccinal par ces

professionnels. À cette occasion, la HAS a réaffirmé l'impératif de formation des professionnels de santé concernés par l'élargissement de leurs compétences.

### 3. Perspectives

En 2023, la commission technique des vaccinations devra examiner la révision de plusieurs stratégies vaccinales en raison de l'arrivée des nouveaux vaccins, notamment contre le virus de la dengue, le virus varicelle-zona (pour la prévention du zona et des névralgies post-zostériennes) ainsi que contre les pneumocoques et les méningocoques. De même, elle devra établir une nouvelle stratégie vaccinale contre le virus respiratoire syncytial (pour la prévention de la bronchiolite).

La commission technique des vaccinations sera renouvelée en 2023, le nouveau mandat couvrira la période 2023-2026.



# Table des annexes

---

Annexe 1.	Liste des recommandations vaccinales en lien avec la Covid-19	15
Annexe 2.	Liste des recommandations vaccinales non liées à la Covid-19	16
Annexe 3.	Liste d'avis vaccinaux en lien avec la Covid-19	17
Annexe 4.	Liste d'avis en lien avec Mpox	19
Annexe 5.	Liste d'avis non liés à la Covid-19	20

## Annexe 1. Liste des recommandations vaccinales en lien avec la Covid-19

- [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 – Place du vaccin NUVAXOVID \(NVX-CoV2373\).](#)
- [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 – Anticipation des scénarios possibles à l’automne 2022.](#)
- [Place des vaccins contre la Covid-19 Cominarty bivalents Original/Omicron BA.1 et Original/Omicron BA.4-5.](#)
- [Place du vaccin contre la Covid-19 SPIKEVAX bivalent Original/Omicron BA.1.](#)
- [Stratégie vaccinale de rappel contre la Covid-19.](#)
- [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 : place du vaccin VLA2001.](#)
- [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 : place du vaccin VidPrevtyn Beta.](#)
- [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 : place du vaccin Nuvaxovid dans la stratégie de rappel.](#)
- [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 : place du vaccin Comirnaty \(3 µg\) dans la stratégie de primovaccination des enfants de 6 mois à 4 ans révolus.](#)
- [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 : place du vaccin Nuvaxovid chez les 12-17 ans.](#)

## Annexe 2. Liste des recommandations vaccinales non liées à la Covid-19

- [Recommandation vaccinale contre la coqueluche chez la femme enceinte.](#)
- [Recommandation vaccinale contre les infections à rotavirus – Révision de la stratégie vaccinale et détermination de la place des vaccins Rotarix et RotaTeg.](#)
- [Élargissement des compétences en matière de vaccination des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes](#) (volet 1).
- [Élargissement des compétences en matière de vaccination des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes](#) (volet 2).

### Annexe 3. Liste d'avis vaccinaux en lien avec la Covid-19

- [Avis du 13 janvier 2022 sur la modification du décret du 1<sup>er</sup> juin 2021 relative aux schémas vaccinaux reconnus dans le cadre du passe sanitaire](#)
- [Avis du 13 janvier 2022 relatif à la place du vaccin Janssen en seconde dose et en dose de rappel dans la stratégie de vaccination contre la Covid-19](#)
- [Avis du 20 janvier 2022 sur un projet de décret modifiant le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire](#)
- [Avis du 31 janvier 2022 sur un projet de décret modifiant le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire](#)
- [Avis du 14 février 2022 sur un projet de décret modifiant le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire](#)
- [Avis du 17 février 2022 relatif à la place du vaccin Janssen dans la stratégie de vaccination contre la Covid-19](#)
- [Avis du 17 février 2022 relatif à la date de lancement de la campagne de vaccination 2022 contre la grippe à La Réunion](#)
- [Avis du 17 mars 2022 relatif à la place d'un deuxième rappel des vaccins contre la Covid-19 dans la stratégie vaccinale](#)
- [Avis du 17 mars 2022 relatif à la levée de la contre-indication de la primovaccination contre la Covid-19 en cas d'antécédent de syndrome inflammatoire multisystémique pédiatrique post-infection par le SARS-CoV-2](#)
- [Avis du 24 mars 2022 sur un projet de décret et trois projets d'arrêté visant à faire évoluer les compétences des infirmiers et des pharmaciens d'officine en matière de vaccination](#)
- [Avis du 12 mai 2022 modifiant l'avis n° 2022.0020/AC/SESPEV du 7 avril 2022 relatif à l'édition 2022 du calendrier des vaccinations](#)
- [Avis du 12 mai 2022 relatif aux contre-indications à la vaccination contre la Covid-19](#)
- [Avis du 16 juin 2022 relatif au lancement de la campagne de vaccination 2022/2023 contre la grippe saisonnière en France dans l'hémisphère Nord et à Mayotte dans le contexte de l'épidémie de Covid-19](#)
- [Avis du 13 juillet 2022 relatif à la place d'une dose de rappel supplémentaire des vaccins contre la Covid-19 dans la stratégie vaccinale](#)
-

- [Avis du 21 juillet 2022 relatif à l'obligation de vaccination contre la Covid-19 des professionnels des secteurs sanitaire et médico-social](#)
- [Avis du 15 décembre 2022 relatif au projet de décret modificatif du décret n° 2022-1097 du 30 juillet 2022 relatif aux mesures de veille et de sécurité sanitaire maintenues en matière de lutte contre la Covid-19](#)



#### **Annexe 4. Liste d'avis en lien avec Mpox**

- [Avis n° 2022.0034/SESPEV du 20 mai 2022 du Collège de la Haute Autorité de santé relatif à la vaccination contre Monkeypox \(has-sante.fr\).](#)
- [Avis n° 2022.0037/AC/SESPEV du 16 juin 2022 du Collège de la Haute Autorité de santé relatif à la vaccination des primovaccinés et des populations pédiatriques contre le virus Monkeypox.](#)
- [Avis n° 2022.0039/AC/SESPEV du 7 juillet 2022 du Collège de la Haute Autorité de santé relatif à la vaccination contre le virus Monkeypox en préexposition des personnes à haut risque d'exposition.](#)
- [Avis n° 2022.0054/AC/SESPEV du 6 octobre 2022 du Collège de la Haute Autorité de santé relatif à la stratégie de vaccination contre le Monkeypox.](#)
- [Doctrine vaccinale de lutte contre les orthopoxvirus.](#)

## Annexe 5. Liste d'avis non liés à la Covid-19

- [Avis du 24 mars 2022 sur un projet de décret et trois projets d'arrêté visant à faire évoluer les compétences des infirmiers et des pharmaciens d'officine en matière de vaccination](#)
- [Avis n° 2022.0020/SESPEV du 7 avril 2022 du Collège de la Haute Autorité de santé relatif à l'édition 2022 du calendrier des vaccinations.](#)
- [Avis n° 2022.0027/AC/SESPEV du 28 avril 2022 du Collège de la Haute Autorité de santé relatif aux mentions minimales obligatoires pour la publicité du vaccin contre la grippe saisonnière EFLUELDA.](#)
- [Avis n° 2022.0028/AC/SESPEV du 28 avril 2022 du Collège de la Haute Autorité de santé relatif à l'ajout des vaccins méningococciques de sérogroupe B à l'arrêté fixant la liste des vaccins mentionnée à l'article L. 5122-6 du Code de la santé publique.](#)
- [Avis n° 2022.0029/SESPEV du 12 mai 2022 du Collège de la Haute Autorité de santé modifiant l'avis n° 2022.0020/AC/SESPEV du 7 avril 2022 relatif à l'édition 2022 du calendrier des vaccinations.](#)
- [Avis n° 2022.0038/SESPEV du 30 juin 2022 du Collège de la Haute Autorité de santé relatif à la place du vaccin Dengvaxia dans la stratégie vaccinale contre la dengue.](#)
- [Avis n° 2022.0042/AC/SESPEV du 13 juillet 2022 du Collège de la Haute Autorité de santé relatif aux mentions minimales obligatoires pour la publicité du vaccin contre les infections invasives à méningocoque de sérogroupe B BEXSERO.](#)

# Abréviations et acronymes

---

<b>AMM</b>	Autorisation de mise sur le marché
<b>ANSM</b>	Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
<b>ARNm</b>	Acide ribonucléique messenger
<b>CTV</b>	Commission technique des vaccinations
<b>DGS</b>	Direction générale de la Santé
<b>EMA</b>	<i>European Medicines Agency</i>
<b>HAS</b>	Haute Autorité de santé



---

Retrouvez tous nos travaux sur  
[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

---

